



Paris le 11 janvier 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt : Des avancées pour l'agriculture ultra marine

L'Assemblée nationale vient d'adopter en première lecture le titre VI de la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la forêt.

Le projet de loi consacre la spécificité de nos régions ultra marines en actant notamment la création d'un COSDA (comité d'orientation stratégique et de développement agricole) placé sous l'autorité du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional ou de la collectivité territoriale compétente afin de définir une vision stratégique partagée par l'ensemble des partenaires en charge du développement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Ces orientations traduisent le souci constant du Ministre de favoriser la double performance économique et environnementale de ces territoires que ce soit au travers de la préservation du foncier agricole, de la politique en faveur de l'installation, du développement des filières afin de garantir leur accès au marché, de l'appui aux démarches de qualité et d'approvisionnement du marché local par la production locale, et de la préservation de la petite agriculture familiale.

Ainsi le bénéfice du contrat de génération pour les salariés et stagiaires travaillant sur les exploitations agricoles est étendu jusqu'à 35 ans pour répondre aux caractéristiques de l'installation des agriculteurs qui est plus tardive outre-mer.

En outre, sur la question des enjeux phytosanitaires sanitaires spécifiques à ces territoires ultramarins, la loi fixe une priorité au développement et à la mise à disposition de solutions ou méthodes de lutte contre les ennemis des cultures adaptés.

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) – [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)



@Min\_Agriculture